BLITZ ÉCHIQUIER POITEVIN

RÉGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

L'Échiquier Poitevin organise le

TOURNOI BLITZ AUX SALONS DE BLOSSAC

Samedi 22 juin 2024

ARTICLE 2 RÉGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 93^e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables au 1^{er} janvier 2023
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers classés FIDE
- L'article B3 de l'annexe B « Parties en cadence Blitz » s'applique
- Le délai de forfait est de 3 minutes
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04)
- Le classement Elo pris en compte est le dernier classement blitz FIDE

ARTICLE 3 HORAIRES

09h-10h puis 14h-14h 30 Accueil: Ronde 1: 15h 00 Ronde 2: 15h 20 Ronde 3: 15h 40 Ronde 4: 16h 00 Ronde 5: 16h 20 Ronde 6: 16h 40 Ronde 7: 17h 00 Ronde 8: 17h 20 Ronde 9: 17h 40 Ronde 10: 18h 00 Ronde 11: 18h 20 Remise des prix : 19h 00

ARTICLE 4 CADENCE

• 3 minutes + 2 secondes par coup

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

GM/MI/GMF/MIF: gratuit
Seniors: 16 € 16 €

ARTICLE 6 DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement :

- Cumulatif
- Performance

ARTICLE 7 ARBITRAGE

Arbitre tournoi principal : Pierre Lapeyre Arbitre Fédéral Elite 2

ARTICLE 8 JURY D'APPEL

Un jury d'appel pourra être constitué si besoin. Il sera composé d'un arbitre, d'un représentant de l'organisation et d'un représentant des joueurs.

ARTICLE 9 DIVERS

- Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à l'une des tables d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré. L'application utilisée de prise de résultats est Papi-web développée par M. Pascal Aubry. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde r + 2, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte
- On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

ARTICLE 10 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la charte du joueur d'Echecs.

L'organisateur, L'arbitre,

Guillaume MASSETEAU Pierre LAPEYRE